

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2020**

Date de convocation : 18 février 2020
Nombre de conseillers : en exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt le vingt-quatre février à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Jacques AUGUSTIN

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Pierrette MUNIER à Denis MARCHAND, Sinclair VOURIOT à Jean-Paul MICHEL, Jean TASSIN à Patrick GUICHARD

ABSENTS :

Christian ROBACHE, Tony SALVAGGIO

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte rendu du Bureau communautaire du 27 janvier 2020' est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal 2020 ;
- ❖ **DIRE** que les attributions de compensation pour 2020 sont les suivantes, sous réserve de nouveaux transferts de charges durant l'année 2020 :

	AC 2019	AC 2020
BUSSY ST GEORGES	7 917 721 €	7 917 721 €
BUSSY ST MARTIN	160 143 €	160 143 €
CARNETIN	6 875 €	6 875 €
CHALIFERT	15 493 €	15 493 €
CHANTELOUP	125 145 €	125 145 €
COLLEGIEN	1 499 735 €	1 499 735 €

GUERMANTES	39 906 €	39 906 €
JABLINES	66 313 €	66 313 €
JOSSIGNY	107 680 €	107 680 €
LAGNY	3 286 934 €	3 286 934 €
LESCHES	-8 282 €	-8 282 €
MONTEVRAIN	1 920 301 €	1 920 301 €
POMPONNE	15 154 €	15 154 €

CONCHES	-27 193 €	-27 193 €	PONTCARRE	287 744 €	287 744 €
DAMP MART	4 122 €	4 122 €	ST THIBAULT	2 797 408 €	2 797 408 €
FERRIERES EN BRIE	2 076 075 €	2 076 075 €	THORIGNY	272 296 €	272 296 €
GOVERNES	18 705 €	18 705 €	TOTAL	20 582 275 €	20 582 275 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2020.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2020.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET PORTAGE FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget foncier 2020.

APUREMENT COMPTE 4713 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** l'émission d'un titre de recettes émis après encaissement de 194 445,86€ afin d'apurer le compte 4713 du budget assainissement (nature 778).

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRET ENTRE AMENAGEMENT77 ET LE CREDIT COOPERATIF GARANTI PAR LA CAMG CONCERNANT LA ZAC DU CLOS SAINT ELOI A CHALIFERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** les nouvelles conditions de remboursement du prêt contracté par Aménagement 77 en date du 24 novembre 2017 auprès du Crédit Coopératif qui inclut une période de franchise de 9 mois et le tableau d'amortissement annexé,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à l'acte de crédit notifié en date du 24 novembre 2017.

ADHESION A L'OBSERVATOIRE DU BRUIT EN ILE-DE-FRANCE BRUITPARIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** l'adhésion de la communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à BRUITPARIF ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'adhérer aux groupements de commandes susvisés ;
- ❖ **DIT** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur des groupements de commandes ;
- ❖ **AUTORISE** Le Président à signer les conventions définissant les modalités des groupements de commandes et tous les documents afférents ;
- ❖ **LANCE** une consultation pour la passation des groupements de commande susvisés ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les marchés au terme de ces consultations ainsi que toutes les pièces y afférentes.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'autocars avec chauffeurs;
- ❖ **DIT** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur du groupement de commandes ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes et tous les documents afférents ;
- ❖ **LANCE** la consultation pour la passation de l'appel d'offre ouvert dudit marché ;

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer le marché au terme de cette consultation ainsi que toutes les pièces y afférentes ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget de chaque membre du groupement de commandes de l'exercice considéré.

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LES BESOINS DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les besoins de la CAMG avec le groupement HERVE CERLES CONSEIL (mandataire) / Cabinet MOC (co-traitant) / DEGOUY Coordination SPS (co-traitant);
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

AVENANTS AU MARCHE N°2015-01-02 LOTS 1, 2 ET 3 RELATIF A LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA COURTILIERE A SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES ET ZI DITE INDUSTRIELLE DE LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°5 du lot 1 au marché n°2015-01-02 relatif à la Requalification de la ZAE la courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et ZI dite industrielle de Lagny-sur-Marne ;
- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°4 du lot 2 au marché n°2015-01-02 relatif à la Requalification de la ZAE la courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et ZI dite industrielle de Lagny-sur-Marne ;
- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°5 du lot 3 au marché n°2015-01-02 relatif à la Requalification de la ZAE la courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et ZI dite industrielle de Lagny-sur-Marne ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants au marché 2015-01-02 - Requalification de la ZAE la courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et ZI dite industrielle de Lagny-sur-Marne pour les lots 1, 2 et 3, ainsi que tout document y afférent.

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2018-01-06 RELATIF A DES MISSIONS D'ETUDE ET DE SUIVI DE LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT PRIVATIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au marché n° 2018-01-06 relatif à des missions d'étude et de suivi de la mise en conformité des installations d'assainissement privatives ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 au marché n° 2018-01-06 ainsi que tout document y afférent.

CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS - GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** le poste suivant au tableau des emplois

poste	libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
451	Gestionnaire Ressources Humaines	35 :00 :00	ADMIN	B,C	Rédacteur Principal de 1ère et 2ème classe, rédacteur, adjoint administratif Principal de 1ère et 2ème classe, adjoint administratif	350	707

- ❖ **PERMET que** sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que ces emplois puissent être occupés par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2).
- ❖ **PERMET que** la rémunération de cet agent contractuel soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT que** les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EMPLOIS - CHARGE DE CREATION GRAPHIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois

Numéro de Poste	libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
-----------------	------------------------------------	---------------------------	---------	-----------	--	----------------------------------	-------------------------------

452	Chargé de création graphique	35:00	ADMIN	A, B	Attaché principal, attaché, Rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, rédacteur	372	995
-----	------------------------------	-------	-------	------	---	-----	-----

- ❖ **PERMET** que sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ou sur la base de l'article 3-3_2° lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2), engagement d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans (article 3-3_2°).
- ❖ **PERMET que** la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT que** les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EMPLOIS - AGENT D'ENTRETIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois

Numéro de Poste	libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
453	Agent d'entretien	35:00	TECH	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, adjoint technique	350	548

- ❖ **PERMETTRE que** sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que ces emplois puissent être occupés par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2).
- ❖ **PERMETTRE que** la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIRE que** les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EMPLOIS - ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois

Numéro de Poste	libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
454	Assistant(e) administratif(ve)	35:00	ADMIN	C	Adjoint administratif Principal de 1ère et 2ème classe, adjoint administratif	347	548

- ❖ **PERMET que** sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que ces emplois puissent être occupés par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2).
- ❖ **PERMET que** la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT que** les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h28